

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
 SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE

B.P. 100

04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt six
 Et le 11 mars
 À 17h00

Membres en exercice	16
Membres présents	11
Procurations	1
VOTES	
POUR	12
CONTRE	
ABSTENTION	
Date de convocation	27/02/2026

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET, MME JOURDAN, M. LAUGIER

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME MUSTIERE.

POUVOIRS : MME PELOUX à donner pouvoir à M. JAFFRE

Secrétaire de séance : Mme GALANTINI

2026-2-1

OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2025 - BUDGET CAMPING

Le Président de l'Assemblée, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL SYNDICAL,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE celui-ci aux chiffres identiques au compte administratif de l'Ordonnateur.

Fait et délibéré à SISTERON, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ DANS
 LE DELAI LÉGAL - ACTE RENDU
 EXÉCUTOIRE
 RÉCEPTION EN SOUS-PRÉFECTURE
 LE 18/03/2026
 SISTERON, LE
 LE MAIRE,
 président



REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée F. legalis.com

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
 SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE

B.P. 100

04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt six
 Et le 11 mars
 À 17h00

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	1
VOTES	
POUR	11
CONTRE	
ABSTENTION	
Date de convocation	27/02/2026

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de Mme COLLOMBON

PRESENTS : M.BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET, MME JOURDAN, M. LAUGIER

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M.PIK, MME GRZESINSKI, MME MUSTIERE.

POUVOIRS : MME PELOUX à donner pouvoir à M. JAFFRE

Secrétaire de séance : MME GALANTINI

2026-2-2

Monsieur GALLO Christian, Président, quitte la salle

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET CAMPING

Le Comité Syndical sous la Présidence Madame Collombon délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2025 du budget principal dressé par Monsieur Christian GALLO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2°) - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2025, lequel peut se résumer comme suit :

Budget camping	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		47 681.47	4 784.53		
Opérations de l'exercice	15 292.46	28 212	35 514.48	44 090.97	
Résultats exercice 2025		12 919.54		8 576.49	
RESULTATS DE CLOTURE		60 601.01		3 791.96	64 392.97

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) - Approuve le Compte Administratif 2025 du Budget camping à l'unanimité.

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ DANS
 LE DÉLAI LÉGAL - ACTE RENDU
 EXÉCUTOIRE
 RÉCEPTION EN SOUS-PRÉFECTURE
 LE 18/03/2026
 SISTERON, LE
 LE MAIRE
 président

POUR COPIE CONFORME, la Vice-Présidente
 Mme COLLOMBON

REÇU EN PRÉFECTURE
 Le 18/03/2026
 Application agréée F. Le galbe.com

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
 SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt six
 Et le 11 mars
 À 17h00

Membres en exercice	16
Membres présents	11
Préciputaires	1
VOTES	
POUR	12
CONTRE	1
ABSTENTION	1
Date de convocation	27/02/2026

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est rassemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET, MME JOURDAN, M. LAUGIER

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME MUSTIERE.

POUVOIRS : MME PELOUX à donner pouvoir à M. JAFFRE

Secrétaire de séance : Mme GALANTINI

2026-2-3

OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le Président de l'Assemblée, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL SYNDICAL,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE celui-ci aux chiffres identiques au compte administratif de l'Ordonnateur.

Fait et délibéré à SISTERON, les jours, mois et an que dessus.

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ DANS
 LE DÉLAI LÉGAL - ACTE RENDU
 EXÉCUTOIRE
 RÉCEPTION EN SOUS-PRÉFECTURE
 LE 18/03/2026
 SISTERON, LE
 LE MAIRE,
 Président



REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E.legalite.com

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
 SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE

B.P. 100

04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt six
 Et le 11 mars
 À 17h00

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	1
VOTES	
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
Date de convocation	27/02/2026

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est rassemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de Mme COLLOMBON

PRESENTS : M.BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET, MME JOURDAN, M. LAUGIER

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M.PIK, MME GRZESINSKI, MME MUSTIERE.

POUVOIRS : MME PELOUX à donner pouvoir à M. JAFFRE

Secrétaire de séance : Mme GALANTINI

2026-2-4

Monsieur GALLO Christian, Président, quitte la salle

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical sous la Présidence de Madame Collombon, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2025 du budget principal dressé par Monsieur Christian GALLO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2°) - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2025, lequel peut se résumer comme suit :

Budget principal	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		50 206.37		150 862.06	
Opérations de l'exercice	27 952.26	10 993	76 665.83	70 735.43	
Résultats exercice 2025	16 959.26		5930.4		
RESULTATS DE CLOTURE		33 247.11		150 862.06	144 931.66

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) - Approuve le Compte Administratif 2025 du Budget principal à l'unanimité.

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ DANS
 LE DÉLAI LÉGAL - ACTE RENDU
 EXÉCUTOIRE
 RÉCEPTION EN SOUS-PRÉFECTURE
 LE 18/03/2026
 SISTERON, LE
 LE MAIRE,
 Président

POUR COPIE CONFORME, la vice-Présidente,
 Mme COLLOMBON



REÇU EN PREFECTURE
 Le 18/03/2026

Application agréée E-legafte.com

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
 SISTERON-VAUMEILH**

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt six
 Et le 11 mars
 À 17h00

Membres en exercice	16
Membres présents	11
Procurations	1
VOTES	
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0
Date de convocation	27/02/2026

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET, MME JOURDAN, M. LAUGIER

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME MUSTIERE.

POUVOIRS : MME PELOUX à donner pouvoir à M. JAFFRE

Secrétaire de séance : MME GALANTINI

2026-2-5

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET CAMPING

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, le 11 mars 2026

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement de : 8 576,49

* un déficit de fonctionnement de :

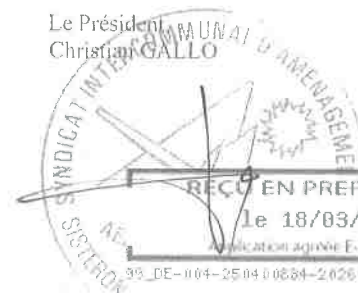
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	4 784,53
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT.....	8 576,49
DEFICIT.....	
A) EXCEDENT AU 31.12.2025	3 791,96
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	3 791,96
Déficit résiduel à reporter	
B) DEFICIT AU 31.12.2025	
Déficit antérieur reporté	
(Report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(Report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	

Pour copie conforme :

Le Président
 Christian GALLO



NOTIFIÉ ET PUBLIÉ DANS
 LE DÉLAI LÉGAL - ACTE RENDU
 EXÉCUTOIRE
 RÉCEPTION EN SOUS-PREFECTURE
 LE 18/03/2026
 SISTERON, LE
 LE MAIRE
 Président

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
 SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE

B.P. 100

04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt six
 Et le 11 mars
 À 17h00

Membres en exercice	16
Membres présents	11
Procurations	1
VOTES	
POUR	12
CONTRE	
ABSTENTION	
Date de convocation	27/02/2026

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET, MME JOURDAN, M. LAUGIER

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME MUSTIERE.

POUVOIRS : MME PELOUX à donner pouvoir à M. JAFFRE

Secrétaire de séance : MME GALANTINI

2026-5-6

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, le 11 mars 2026

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement de :

* un déficit de fonctionnement de : 5 930,4

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	150 862,06
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT.....	
DEFICIT.....	5 930,4
A) EXCEDENT AU 31.12.2025	144 931,66
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	144 931,66
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
B) DEFICIT AU 31.12.2025	
Déficit antérieur reporté	
(Report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(Report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ
 LE DÉLAI LÉGAL - AC ET
 EXECUTOIRE
 RÉCEPTION EN PRÉFECTURE
 LE 18/03/2026
 SISTERON, LE 18/03/2026
 LE PRÉSIDENT

Pour copie conforme :

Le Président,
 Christian GALLO

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

2026-2-7

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt six
Et le 11 mars
À 17h00

Membres en exercice	16
Membres présents	11
Procurations	1
VOTES	
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0
Date de convocation	27/02/2026

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET, MME JOURDAN, M. LAUGIER

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME MUSTIERE.

POUVOIRS : MME PELOUX à donner pouvoir à M. JAFFRE

Secrétaire de séance : MME GALANTINI

2026-2-7

OBJET : CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2026

Le Président Christian GALLO expose aux délégués le détail des contributions communales 2026 calculées selon les modalités suivantes: enveloppe globale de 40 840 € réparties conformément aux dispositions statutaires (arrondi au +/- 5 € les plus proches) et 2 000 € complémentaires pour la commune de Vaumeilh en compensation du surplus de la part communale de taxes foncières du fait de l'assujettissement des hangars depuis le 1^{er} janvier 2017 après avis favorable de la Commission communale des impôts directs (CCID) de Vaumeilh :

- ✓ Sisteron 37 128 €
- ✓ Vaumeilh 3 264 €
- ✓ Valernes 1 224 €
- ✓ Thèze 816 €
- ✓ Sigoyer 408 €

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition des contributions communales pour l'année 2026

POUR COPIE CONFORME.

Le Président,
Christian GALLO



NOTIFIÉ ET PUBLIÉ DANS
LE DELAI LÉGAL - ACTE RENDU
EXÉCUTOIRE
RÉCEPTION EN SCHE PRÉFECTURE
LE 18/03/2026
SISTERON, LE
LE MAIRE,
Président

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-04-2504 00304-20200311-2026_2_7-DE

2026-2-8

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME SISTERON-
VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt six
Et le 11 mars
À 17h00

Membres en exercice	16
Membres présents	11
Procurations	1
VOTES	
POUR	12
CONTRE	
ABSTENTION	
Date de convocation	27/02/2026

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET, MME JOURDAN, M. LAUGIER

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME MUSTIERE.

POUVOIRS : MME PELOUX à donner pouvoir à M. JAFFRE

Secrétaire de séance : MME GALANTINI

2026-2-8

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Président expose au Conseil syndical que le syndicat a reçu de la trésorerie de Sisteron en mai 2023 une demande d'admission en non-valeur sur le budget principal pour un montant total de 142.16 euros

LE CONSEIL SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2026, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE celui-ci aux chiffres identiques au compte administratif de l'Ordonnateur.

Pour copie conforme :

Le Président,
Christian GALLO



NOTIFIÉ ET PUBLIÉ DANS
LE DELAI LÉGAL - ACTE RENDU
EXÉCUTOIRE
RÉCEPTION EN SOUS-PRÉFECTURE
LE
SISTERON, LE
LE MAIRE,
président

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 18/03/2026

Application agréée: E-lepiste.com

99_DE-004-250400584-20260311-2026_2_8-DE

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
 SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt six
 Et le 11 mars
 À 17h00

Membres en exercice	16
Membres présents	11
Procurations	5
VOTES	
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0
Date de convocation	27-02-2026

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET, MME JOURDAN, M. LAUGIER

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME MUSTIERE.

POUVOIRS : MME PELOUX à donner pouvoir à M. JAFFRE

Secrétaire de séance : Mme GALANTINI

2026-2-9

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET CAMPING

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Christian GALLO, délibérant sur le Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget camping, arrête les crédits budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 62 716.61 €

RECETTES = 62 716.61 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES = 88 879.01 €

RECETTES = 88 879.01 €

TOTAUX

DEPENSES = 151 595.62 €

RECETTES = 151 595.62 €

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif camping 2026 voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,
 Christian GALLO



NOTIFIÉ ET PUBLIÉ DA
 LE DÉLAI LÉGAL - NOTÉ
 EXECUTOIRE
 RÉCEPTION EN SOUS-PRÉFECTURE
 LE 18/03/2026
 SISTERON, LE
 LE MAIRE
 par [Signature]

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2026

Application agréée E. legalite.com

2026-2-10

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE

B.P. 100

04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt six
Et le 11 mars
À 17h00

Membres en exercice	16
Membres présents	11
Procuratfons	1
VOTES	
POLR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0
Date de convocation	27/02/2026

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET, MME JOURDAN, M. LAUGIER

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME MUSTIERE.

POUVOIRS : MME PELOUX à donner pouvoir à M. JAFFRE

Secrétaire de séance : Mme GALANTINI

2026-2-10

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Christian GALLO, délibérant sur le Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget principal, arrête les crédits budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 213 824.66 €

RECETTES = 213 824.66 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES = 141 007.55 €

RECETTES = 141 007.55 €

TOTAUX

DEPENSES = 354 823.21 €

RECETTES = 354 823.21 €

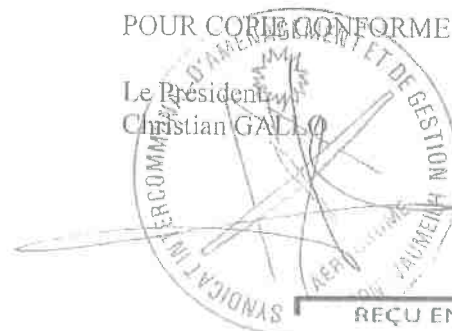
LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif principal 2026 voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ DANS
LE DELAI LÉgal - ACTE RENDU
EXÉCUTOIRE
RÉCEPTION EN SOUS-PRÉFECTURE
LE 18/03/2026
SISTERON, LE
LE MAIRE,
Président

POUR COPIE CONFORME,

Le Président
Christian GALLO



REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E. Ingleterre 2005

99_DE-004-2504 00884-2026 0311-2026_2_30-D

2026-2-11

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE

B.P. 100

04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt six
Et le 11 mars
À 17h00

Membres en exercice	16
Membres présents	11
Procurations	1
VOTES	
POUR	12
CONTRE	
ABSTENTION	
Date de convocation	27/02/2026

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME GALANTINI, M. JAFFRE, MME COLLMONBON, M. BUIATTI, MME AUDIBERT, M. HERNANDEZ, M. POMMET, MME JOURDAN, M. LAUGIER

ABSENTS : MME PELOUX, MME LOUVION, M. PIK, MME GRZESINSKI, MME MUSTIERE.

POUVOIRS : MME PELOUX à donner pouvoir à M. JAFFRE

Secrétaire de séance : MME GALANTINI

2026-2-11

OBJET : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2026

Le Président Christian GALLO rappelle aux délégués qu'il y a lieu de délibérer sur le montant de la subvention d'équilibre du service général au service camping tel que prévu au budget primitif pour un montant plafond de 30 000 euros HT le montant réellement versé en fin d'exercice sera déterminé selon le déficit d'exploitation constaté et ne pourra, en tout état de cause, dépasser le montant plafond de 30 000€ HT.

Le Président Christian GALLO expose au Comité Syndical que conformément à l'article 14 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, il y a lieu de motiver par délibération la subvention du budget principal destinée à équilibrer le budget Camping. Il indique à l'Assemblée que les raisons qui motivent cette nécessité sont :

- la réalisation d'investissements importants pour la mise aux normes des installations existantes nécessite une aide financière du budget principal, les revenus encaissés ne permettant pas d'équilibrer le budget camping

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE la prise en charge sur le budget principal d'une subvention d'équilibre pour le budget Camping plafonnée à 30 000 euros HT. Cette somme devrait couvrir le déficit de l'année 2026

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ DANS
LE DELAI LÉGAL - ACTE RENDU
EXÉCUTOIRE
RÉCEPTION EN SOUS-PRÉFECTURE
LE
SISTERON, LE
LE MAIRE,
Président

POUR COPIE CONFORME

Le Président,
Christian GALLO



REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E. lequatre.com

99_DE-004-25.04.00684-2026.03.11-2026_2-11-0